

MODÈLE D'EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Délégation de la coopérative à l'AGA



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION INTERMUNICIPALE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Cultiver
L'ENGAGEMENT

(à remplir et à présenter, dûment signé, à l'assemblée générale annuelle)

En vertu des règlements généraux de la Fédération, les coopératives membres ont droit à deux délégué(e)s par tranche de 50 logements jusqu'à un maximum de six délégué(e)s.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale
de la coopérative d'habitation _____,
tenue le _____ 2019, et où il y avait quorum.

Attendu que la coopérative est membre en règle de la FECHIMM, « il est résolu que :

**représenteront la coopérative à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des coopératives
d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), les 26 et 27 avril 2019.»**

Important : En cas d'absence lors de l'AGA, des frais de 60 \$ par personne seront applicables. Vous avez jusqu'au 23 avril 2019 à midi pour annuler votre inscription sans frais.

Veillez nous transmettre ce formulaire dûment rempli par fax au 514-843-5241 ou par la poste
à **FECHIMM – AGA 2019, 7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (Québec) H3N 1X1**
